



akadémie

La formation éligible Loi ALUR
accessible en e-learning

Vos formations éligibles Loi ALUR

► Accédez à un catalogue complet, dédié à votre métier !

Choisissez de vous former à la carte, ou en abonnement illimité pour toute l'agence, selon vos besoins.

Vous retrouvez tous les modules de formation directement dans votre logiciel. Vous suivez très facilement votre progression et celle de votre équipe, et accédez à vos attestations dès que vous en avez besoin !

+ de 175h
de contenu



► Du contenu accessible 24h/24 & 7j/7



Akadémie, vous propose **des formations en e-learning**.



C'est le format idéal pour **s'adapter à vos emplois du temps chargés** et vous former **à votre rythme**.



Commencez votre formation, faites une pause puis reprenez : **c'est à vous de décider !**



► Répondez facilement à vos obligations de formation

Dans le cadre du **renouvellement de votre carte professionnelle**, **vous devez effectuer 42h de formation tous les 3 ans**, dont 2h sur le code déontologie et 2h sur la non-discrimination à l'accès au logement. Cette obligation concerne également **l'ensemble des collaborateurs qui possèdent une attestation d'habilitation, à hauteur de 14h/an** : salariés, agents commerciaux, négociateurs immobiliers, direction d'une agence, d'un établissement ou d'une succursale.

En cas de non-respect, vous **vous exposez à des poursuites et à l'invalidation des mandats en cours** sur la période.

L'ensemble de nos formations est **éligible à la loi ALUR** afin de vous permettre de répondre facilement à ces obligations. Les attestations vous sont délivrées dès la fin de la formation. Pour les utilisateurs Hektor, elles sont accessibles depuis chaque compte !

14h par an
pour les attestations
d'habilitation

42h tous les 3 ans
pour le renouvellement
de la carte T



Des thématiques au cœur de votre métier

» Formez-vous en continu

Pour vous accompagner au mieux dans votre métier qui évolue en permanence, **notre offre est régulièrement mise à jour !**

Le catalogue aborde des **thématiques concrètes** que vous rencontrez au quotidien : **méthodes de prospection, code de déontologie, estimation immobilière, etc.**

Nos formations s'adaptent à vos besoins et vous apportent l'expertise nécessaire à la bonne pratique de votre métier. Et pour plus de simplicité, choisissez parmi nos packs de 14h de formation et laissez-vous guider.

+ de 24 000
attestations délivrées

au
01/10/23

Une véritable expertise

» Akadémie s'engage dans une démarche qualité

Nos experts métiers sont tous des professionnels connus et reconnus dans leurs domaines : ils mettent toute leur expertise à votre service.

Dans le cadre de sa certification Qualiopi, Akadémie suit une démarche qualité constante pour toujours vous proposer le meilleur. Ainsi vous aurez toutes les clés pour proposer à vos clients le meilleur suivi et la meilleure expérience !

97.4% de nos apprenants recommandent
d'ailleurs nos formations.



akadémie

La formation éligible Loi ALUR
accessible en e-learning

Contactez nous !

» Vous souhaitez prendre
rendez-vous ou obtenir plus
d'informations ?

la-boite-immo.com
0 812 05 00 11
contact@la-boite-immo.com



Un besoin spécifique lié à un handicap ? Contactez Philippe Garcia, référent handicap, au 04 94 354 354

UNE SOLUTION PROPOSÉE PAR



N°Siret 509 551 339 00062 | N° de déclaration d'activité formation 93830559483 auprès du préfet de région PACA
57 chemin de la Maunière - 83400 Hyères | Tel : 04 94 354 354 | DOCUMENT CRÉÉ LE 12 / 07 / 2022

Edité le : 06 / 10 / 2022